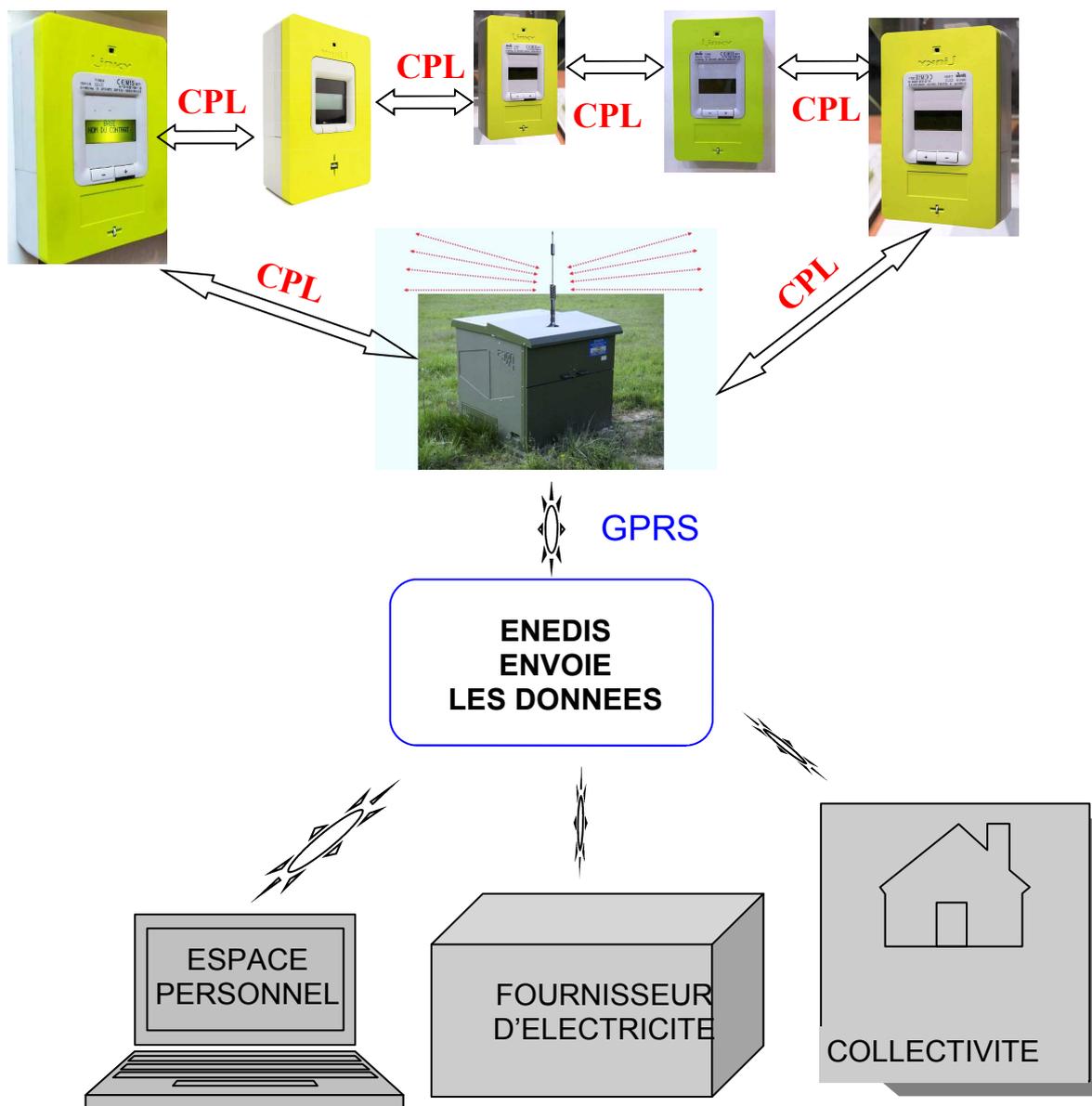


Les véritables objectifs des systèmes communicants

LA PORTE D'ENTREE DU MAJORDOME NUMERIQUE



Le cas du compteur « linky ». Il communique en permanence avec une base émettrice appelée « concentrateur » qui collecte les informations en provenance de chaque compteur connecté sur la même zone de distribution électrique d'un poste de transformation Haute Tension : (HT ; 20 000/230 Volts) l'installation de plus de 35 millions en France de compteurs « Linky » additionné de 700 000 concentrateurs, de récepteurs de données, de data-centers et d'ordinateurs va générer une surconsommation d'électricité d'environ 1000 Mégawatts, soit une tranche supplémentaire de réacteur nucléaire.

Le concentrateur renvoie par Réseau Hertzien, les informations collectées vers des récepteurs pour être ensuite traitées par des ordinateurs.

Les véritables objectifs des systèmes communicants

Ce système fait partie intégrante de la nébuleuse Big Data. Il est en mesure de collecter les informations de ses abonnés, puis de revendre les adresses client à des sociétés commerciales après avoir constitué une base de données relative à nos habitudes de consommation.

Philippe MONLOUBOU, président du directoire d'ERDF, affirme, devant l'Assemblée Nationale le 2 février 2016 que d'une part :

- Le Linky en zones de campagne utilisera des liaisons en radiofréquences comme les Smart Meters américains, (*sources de nombreux dégâts matériels et sanitaires*) ;
- Les modules domestiques de visualisation fonctionneront en liaison par radiofréquences. C'est le « marché » et (*donc les intérêts des industriels, qui décidera des utilisations du Linky et non l'intérêt des consommateurs*) ;
- mais d'autre part, *dit-il*, le compteur Linky n'est pas obligatoire.

L'objectif réel du Linky, derrière les allégations d'économie d'énergie et de meilleure maîtrise de la consommation par le client est de participer à l'installation de la « smart grid » qui se met en place au niveau mondial. Tous les appareils seront connectés en permanence au réseau planétaire et donc son entreprise sera manifestement en premier lieu un opérateur de Big Data.

loi de transition énergétique de 2015

Rien dans la loi de transition énergétique de 2015 n'oblige le particulier à accepter ce changement de technologie, tel que le démontre l'analyse d'un éminent juriste, Maître Olivier Cachard, qui a écrit publiquement sur la question.

Il en va de même pour l'arrêté du 4 janvier 2012 qui n'oblige en rien à installer ce type de compteur.

gestion automatisée de la société

Avec l'analyse de nos données les opérateurs ont déjà la possibilité de créer des « profils » et d'anticiper nos choix de vie. Plonger dans la vie d'autrui, qu'elle soit vraie ou construite progressivement, est en quelque sorte assimilable à du voyeurisme.

En savoir plus,

Vos avis, vos réflexions.

Site GENERATION ONDES

<https://noondes91.wixsite.com/noondes91>

<https://noondes91.wixsite.com/noondes91/inversion>

